

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 novembre 2022
N°296

La DGE lance une consultation publique sur la révision des critères de classement des communes touristiques

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a lancé un groupe de travail en lien avec Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé et Dominique Faure, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité pour réfléchir à l'évolution des critères de classement des communes touristiques. **Ce classement est une source d'attractivité des territoires et promeut l'excellence française en matière de tourisme.**

Ce groupe de travail est composé de représentants d'élus locaux, de parlementaires et de services de l'Etat. L'un des objectifs est de verdir le classement afin de répondre à l'ambition du plan « Destination France » de faire de la France la première destination du tourisme durable d'ici à 2030.

En parallèle, une consultation publique est aujourd'hui lancée par la Direction générale des Entreprises (DGE) pour consulter plus largement les citoyens, les entreprises, et les associations sur leurs critères de choix de destinations touristiques et leur vision du tourisme éco-responsable. Les élus peuvent quant à eux partager les difficultés liées aux critères de classement actuels ainsi que leurs idées et bonnes pratiques en matière de verdissement des critères.

Les réponses à cette consultation seront prises en compte pour la révision du dispositif de classement des communes touristiques afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle touristique, des professionnels du tourisme, et des élus de terrain.

La consultation publique est ouverte **jusqu'au 10 décembre 2022 (minuit)** :

[LIEN VERS LA CONSULTATION PUBLIQUE](#)

Contact presse :

presse.dge@finances.gouv.fr